

Bordeaux,  
Le 31 janvier 2023

BORDEAUX METROPOLE  
Monsieur Stéphane Pokora  
Directeur voirie ouvrage d'art  
Direction générale mobilité  
Esplanade Charles De Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex

2023-GE-25- PJ

Objet : OIN Bordeaux Euratlantique – ZAC Garonne Eiffel – Découverte brai de houille dans le cadre des travaux de reprofilage du Pont Saint-Jean

PJ :

- Annexe 1 : Constat de travaux n°04 en date du 8 novembre 2022
- Annexe 2 : Mail de l'EPABE en date du 22 novembre alertant sur la présence de brai de houille
- Annexe 3 : Note d'analyse INGEROP sur les problématiques liées à la découverte de brai de houille
- Annexe 4 : Devis AC Environnement portant sur la réalisation de mesures d'air
- Annexe 5 : Note d'analyse INGEROP sur les surcoûts induits par la découverte d'armatures complémentaires

Affaire suivie par :  
Pierre Jallet  
tél. 06 21 10 89 14  
pierre.jallet@bordeaux-  
euratlantique.fr

Lettre recommandée avec AR N° 2C 176 999 3661 9

Monsieur le Directeur,

Les travaux de reprofilage du Pont Saint-Jean ont débuté le 4 octobre 2022 avec un achèvement des travaux prévu initialement pour le 8 juin 2023 (hors intempéries). Lors du constat de l'état du tablier réalisé le 8 novembre 2022 en présence du service ouvrages d'arts de Bordeaux Métropole, il a été convenu de réaliser des analyses de l'étanchéité découverte sous le trottoir amont du Pont Saint-Jean, ceci afin de vérifier que cette dernière était compatible avec les solutions de reprise envisagées (*cf. constat figurant en annexe 1 du présent courrier*).

Les analyses effectuées ont permis de mettre en évidence la présence de brai de houille dans cette étanchéité. Ce type de produit, contenant des HAP et relativement rare, présente des risques sanitaires et environnementaux élevés liés notamment à l'émission de vapeurs toxiques lorsqu'il est chauffé. Cette découverte a été signalée au service ouvrages d'arts de Bordeaux Métropole le 22 novembre 2022 (*cf. mail figurant en annexe 2 du présent courrier*).

Depuis cette date, nous nous sommes attachés à identifier des solutions techniques permettant soit de conserver, soit de déposer la surface d'étanchéité impactée (*cf. analyse du maître d'œuvre figurant en annexe 3 du présent courrier*). La solution de maintien en place des produits, présentée au service ouvrages d'arts de Bordeaux Métropole le 10 janvier dernier, n'a pas été retenue par ce dernier, les solutions techniques proposées n'étant pas garanties par les fournisseurs de produits d'étanchéité. Précisons que le maintien en place de la surface d'étanchéité impactée aurait permis d'accélérer sensiblement le calendrier d'exécution des travaux et potentiellement de minimiser l'impact financier de cette découverte.

L'analyse conduite par notre maîtrise d'œuvre a, ainsi, permis de conclure à la nécessité de procéder à la dépose de la surface d'étanchéité impactée découverte sous le trottoir amont par hydrodécapage. Soulignons qu'il n'existe, à notre connaissance, aucun retour d'expérience relatif au retrait par hydrodécapage de matériaux impactés par du brai de houille sur des surfaces aussi conséquentes que celles identifiées dans le cadre du projet (1 188 m<sup>2</sup> concernés). Les cadences prises en compte à ce stade par notre entreprise sont, de ce fait, issues d'un chantier test réalisé le 9 décembre 2022 et potentiellement soumises à aléas.

Le retrait par hydrodécapage de la surface d'étanchéité impactée découverte sous le trottoir amont induit un surcoût évalué à ce stade à 354 573,14 € HT (*cf. analyse du maître d'œuvre figurant en annexe 3 du présent courrier*) décomposés comme suit :

- 28 000,00 € HT liés aux frais induits par l'interruption du chantier entre le 17 novembre 2022, date de l'arrêt des travaux, et le 13 février 2023, date de prévisionnelle de démarrage des travaux d'hydrodécapage, hors période de fermeture de fin d'année, ce qui correspond à 10 semaines d'arrêt (PSE10).
- 306 157,95 € HT correspondants à la dépose de l'étanchéité impactée par hydrodécapage avec démolition des poutrelles découvertes en extrémité de la rampe donnant accès au Pont Saint-Jean depuis le quai de la Souys (PSE09b).
- 3 870,00 € HT liés aux mesures d'air qui seront réalisés en accompagnement des travaux de retrait du brai de houille (*cf. devis figurant en annexe 4 du présent courrier*).
- 16 545,19 € HT correspondants à la reconstitution du trottoir situés en extrémité de la rampe donnant accès au Pont Saint-Jean depuis le quai de la Souys après démolition des poutrelles découvertes en cours de chantier (PSE11 – cf. mise en œuvre de remblais allégés pour des questions structurelles).

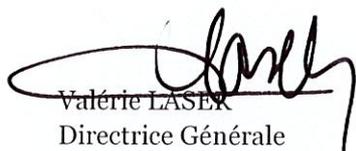
Le retrait de la surface d'étanchéité impactée implique un décalage du planning d'exécution des travaux de requalification du Pont Saint-Jean de l'ordre de 6 mois, reportant ainsi l'achèvement de la première phase des travaux seconde quinzaine de juin 2023 (hors intempéries). Ce retard reste néanmoins à confirmer pour tenir compte, d'une part, de la date réelle de démarrage des travaux d'hydrodécapage et, d'autre part, des incertitudes pesant sur les cadences prises en compte par notre entreprise.

Il restera à déterminer la solution technique devant être mise en œuvre côté aval, la problématique liée à la découverte de brai de houille étant, dans cette zone, rendue plus complexe du fait de la présence, sous le trottoir aval, de deux canalisations de gaz enrobées de sable. Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous préciser l'impact calendaire de cette découverte sur l'achèvement de la seconde phase des travaux de requalification du Pont Saint-Jean et les surcoûts associés.

Par ailleurs, lors du constat de l'état du tablier réalisé le 8 novembre 2022, nous avons noté la présence de ferrillages dépassant de l'extrados du tablier qu'il s'est avéré nécessaire de traiter. Le traitement de certaines de ces armatures, non prévu au marché (*cf. analyse du maître d'œuvre figurant en annexe 5 du présent courrier*), induit un surcoût chiffré à 11 394,40 € HT (PSE08).

Enfin, les travaux et prestations complémentaires listés ci-avant étant liés à la reprise de l'étanchéité et à la structure de l'ouvrage, leur financement doit être supporté à 100% par Bordeaux Métropole en application des termes de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. La prise en compte de ces surcoûts nécessitera d'augmenter le montant de la participation de Bordeaux Métropole aux travaux de reprofilage du Pont Saint Jean à hauteur de 365 967,54 € HT (soit un montant total de participation de 2 940 504,83 € HT), pour un montant de participation prévu dans le cadre de l'avenant n°1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage diffusé par l'EPABE le 1<sup>er</sup> décembre 2022 de 2 574 537,29 € HT. Cette augmentation pourra être prise en compte dans le cadre d'un futur avenant n°2 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, à produire après stabilisation de la méthodologie d'intervention au niveau du trottoir aval.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Valérie LASEX  
Directrice Générale